



COMMUNE DE VEZINS

Conseil Municipal
Session ordinaire
Séance du mercredi 18 Novembre 2020

Étaient présents : Mmes et M. BARILLÈRE Jean-René, BINET Blandine, BOUHATMI Nadia, CESBRON Bernard, COTTENCEAU Marylène, CRESTIN Joseph, DEROUINEAU Linda, FARDEAU Mathieu, HELBECQUE Luciane, MALINGE Anne, POISSONNEAU Claude, ROBERT Frédéric, ROTURIER Magali, SABATINI Ange, TIJOU Liliane et VAN VOOREN Cédric

Absents excusés : Mmes et M. BARRÉ Véronique, CHOIMET Valérie et KOCHAN Stève

Secrétaire de séance : M. CESBRON Bernard

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le **Compte rendu de la séance du 14/10/2020**, dont chaque conseiller a eu connaissance, ne faisant l'objet d'aucune remarque, de demande de modifications ou observations particulières **est adopté**.

I – FINANCES

- ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire explique que des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers ou sociétés pour des sommes dues sur le budget principal. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public.
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables, Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public, Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution, Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

DECIDE d'approuver l'admission en non-valeurs de recettes pour un montant de 18.45 € correspondant à la liste des produits irrécouvrables n°4250770232 et de 90 € correspondants à la liste de produits irrécouvrables n°4447050232.

PRECISE que les sommes nécessaires seront inscrites au chapitre 65, aux articles 6541 et 6542.

- DÉCISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – BUDGET LOTISSEMENTS – VIREMENTS DE CRÉDITS

Monsieur le Maire explique que la décision modificative suivante est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

APPROUVE la décision modificative suivante

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT		
R 7551 – Excédent des budgets annexes à caractère administratif		- 239 520.00 €
D 6522 – Reversements de l'excédent des budgets annexes		239 520.00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €
TOTAL	0.00 €	0.00 €

- DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°6 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique que la décision modificative suivante est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

APPROUVE la décision modificative suivante :

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT		
R 7551 – Excédents des budgets annexes à caractère administratif	239 520.00 €	
D 6541 – Créances admises en non-valeur		20.00 €
D 6542 – Créances éteintes		90.00 €
D 678 – Autres charges exceptionnelles		135 176.55 €
D 023 – Virement à la section d'investissement		104 233.45 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	239 520.00 €	239 520.00 €
R 021 – Virement de la section de fonctionnement	104 233.45 €	
R 1641 – Emprunts	- 113 973.45 €	
R 1323 - Départements	15 200.00 €	
R 2031/041 – Frais d'études	9 960.00 €	
D 10226 – Taxes d'urbanisme		2 360.00€
D 2188/400 – Autres immobilisations corporelles		3 100.00 €
D 2113/300 /041 – Terrains aménagés autres que voirie		9 120.00 €
D 21311/ 200/ 041 – Hôtel de ville		840.00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	15 420.00 €	15 420.00 €
TOTAL	254 940.00 €	254 940.00 €

- DEMANDE SUBVENTION – RÉGION PAYS DE LA LOIRE – AMÉNAGEMENT DE LA COULÉE DES DOUVES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de la zone verte appelée « coulée des douves » située à proximité du centre bourg, afin de répondre aux besoins et aux attentes exprimés par la population. La commune souhaite aménager cet espace pour répondre à certains objectifs majeurs, à savoir améliorer le bien-être des jeunes et moins-jeunes ; créer un espace de rencontres des familles et des générations ; préserver par le choix des structures, emplacements et matériaux, le côté naturel de la zone de la coulée des douves ; et créer de nouveaux espaces de stationnement et une circulation réservée aux piétons et accessibles à tous.

Le coût prévisionnel de cette opération d'investissement s'élevant à 407 573.62 HT soit 489 088.34 TTC, monsieur le Maire propose de solliciter auprès de la Région Pays de La Loire une aide financière au titre du fonds régional de soutien à l'investissement communal à hauteur de 20 % du montant prévisionnel des travaux.

Entendu l'exposé de monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

DECIDE de solliciter auprès de la Région Pays de La Loire une aide financière au titre du Fonds régional de soutien à l'investissement communal.

APPROUVE le plan de financement suivant concernant l'opération d'aménagement de la Coulée des Douves :

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - AMENAGEMENT DE LA COULÉE DES DOUVES

DEPENSES			RECETTES	
	Montant HT	Montant TTC	Montant	
Aménagement de la coulée des douves			DETR 2020	71 776,02 €
Etudes, esquisses, conseils et concertation avec les partenaires, Etudes AVP et projet, Analyse et relevés du site	11 525,00 €	13 830,00 €	Département 49 - Amendes de police -	15 200,00 €
Maîtrise d'œuvre	10 520,00 €	12 624,00 €	Région Pays de La Loire - Relance Investissement communal	75 000,00 €
SOUS-TOTAL	22 045,00 €	26 454,00 €	Besoin de financement (dont 80 230,05 € FCTVA)	327 112,32 €
VRD	206 000,00 €	247 200,00 €	TOTAL RECETTES	489 088,34 €
Espaces verts	9 200,00 €	11 040,00 €		
Jeux et Mobilier urbain	70 000,00 €	84 000,00 €		
Terrains multisports	31 000,00 €	37 200,00 €		
SOUS-TOTAL	316 200,00 €	379 440,00 €		
Acquisition et installation vidéo-surveillance	1 389,56 €	1 667,47 €		
Bloc toilettes	23 000,00 €	27 600,00 €		
Eclairage public du parking	12 151,85 €	14 582,22 €		
Acquisition robots de tonte	32 787,21 €	39 344,65 €		
TOTAL DEPENSES	407 573,62 €	489 088,34 €		

II – MARCHÉS PUBLICS

- MODIFICATION N°2 DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES BASSINS DE RETENTION « LES CHIRONS » ET « SQUARE DE L'AN 2000 »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 12.12.2018 par laquelle le conseil municipal décidait de l'attribution du marché de travaux concernant l'aménagement des bassins de rétention aux lotissements « Les Chirons » et « Square de l'an 2000 » à l'entreprise BOUCHET TP, domiciliée à VEZINS (49340), pour un montant de 109 701.40 € HT soit 131 641.68 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle également au Conseil Municipal la délibération en date du 22.05.2019 par laquelle le Conseil Municipal acceptait la modification n°1 du marché pour un montant de 115 965.25 € HT soit 139 158.30 € TTC.

Considérant les modifications prenant en compte des travaux non-prévus initialement en moins-value pour un montant de 6 349.30 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

APPROUVE ces modifications

AUTORISE monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 de modification du marché d'aménagement des bassins de rétention « Les Chirons » et « Square de l'an 2000 » détaillé comme suit :

- Marché de base HT : 109 701.40 € HT
- Marché de base TTC : 134 641.68 € TTC
- Montant de la modification n°1 : 6 263.85 € HT

- Montant du marché après modification n°1 : 115 965.25 € HT soit 139 158.30 € TTC
- Montant de la modification n°2 : - 6 349.30 €
- Nouveau montant du marché : 109 615.95 € HT soit 131 539.14 € TTC

III – QUESTIONS DIVERSES

Présentation restitution atelier PLUI-H

Ange SABATINI présente aux élus présents le travail réalisé par la commission Urbanisme dans le cadre de la restitution du premier atelier concernant l'élaboration du PLUI-H.

Parc Eolien de la Grande Levée – Demande de rendez-vous

Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre du parc éolien de la Grande Levée, une rencontre va être organisée entre la société exploitante et Jean René BARILLERE au sujet des aménagements à réaliser pour la livraison des pâles d'éoliennes.

Groupe Evre – Projet GR de Pays – Proposition de rencontre

Monsieur le Maire informe les élus dans le cadre du projet GR de Pays, le groupe Evre, sollicite la commune pour une rencontre le mercredi 9 décembre prochain.

Syndicat Layon Aubance Louets – Invitation commission communication

Monsieur le Maire présente l'invitation du Syndicat Layon Aubance Louets à sa prochaine commission communication qui aura lieu en visio-conférence le 11 décembre prochain.

Com Son Image – Devis pour réalisation d'un film de promotion + formations

Monsieur le Maire présente aux élus les devis de l'entreprise Com Son Image pour la réalisation d'un film de promotion sur la commune ainsi que la formation à l'utilisation de logiciels professionnels.

AdC – Infos confinement

Monsieur le Maire rappelle aux élus les dernières informations de l'Agglomération du Choletais sur ses services durant le confinement.

SDIS 49 – Annulation séminaire des maires

Monsieur le Maire informe que le séminaire regroupant l'ensemble des maires du groupement territorial à la direction du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire

Semi-Marathon du Massif forestier – Annulation édition 2021

Monsieur le Maire informe les élus présents de l'annulation de l'édition 2021 du Semi-Marathon du Massif forestier.

Données utilisateurs site internet et application mobile VEZINS

Monsieur le Maire fait un point sur les téléchargements et fréquences d'utilisation du site internet et de l'application mobile de la commune.

Bilan Logement Airbnb

Monsieur le Maire fait un point sur le taux de fréquentation du logement communale airbnb.

✚ Présentation de la revue de presse.

La séance est close à 20h15

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 16 décembre 2020 à 18h30.

Le Maire,
Cédric VAN VOOREN

